

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 8 mars 2021, à 19 h 19, par vidéoconférence.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2021-090

Approbation procès-verbal
Séance générale 1er février 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 1^{er} février 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2021-091

Approbation procès-verbal
Séance spéciale 8 février 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 8 février 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2021-092

Approbation procès-verbal
Séance spéciale 22 février 2021

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 22 février 2021 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2021-093 **Dépôt du procès-verbal de correction**
Séance générale du 5 octobre 2020
Résolution 2020-384

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant le la résolution 2020-384 adoptée lors de la séance générale du 5 octobre 2020.

ADOPTÉE.

2021-094 **Dépôt des procès-verbaux de correction**
Séance générale 1^{er} février 2021
Résolutions 2021-055, 2021-060 et 2021-073

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les erreurs cléricales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux de correction concernant les résolutions 2021-055, 2021-060 et 2021-073.

ADOPTÉE.

2021-095 **Approbation des comptes – Février 2021**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de février 2021 :

Fonds d'administration : 4 547 552.22 \$

Paiement par chèques portant les numéros 40416 à 40430, 40489 à 40503, 40560 à 40572, 40638 à 40648, 40711 à 40724 et paiements électroniques.

Les chèques 39139 et 40716 ont été annulés.

Paiements par dépôts directs 40431 à 40475, 40484 à 40488, 40492 à 40503, 40573 à 40625, 40629 à 40636, 40649 à 40706, 40725 à 40787, 40484 à 40487, 40791 à 40802

Le dépôt direct 40413 a été annulé

Fonds des dépenses en immobilisation :

1 147 757.80 \$

Paiement par chèques portant les numéros 40476 et 40477, 40556, 40626, 40707 et paiement par dépôt direct portant les numéros 40478 à 40483, 40557 à 40559, 40627 à 40628, 40637, 40708 à 40710, 40788 à 40790

Certificat du trésorier numéro 3514

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

- A-2021-07 Règlement 932 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 169 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 932 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 169 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

- A-2021-08 Règlement 707-134 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les projets intégrés dans la zone H-646 et de prévoir des normes architecturales pour un projet intégré**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-134 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les projets intégrés dans la zone H-646 et de prévoir des normes architecturales pour un projet intégré.

- 2021-096 Adoption du premier projet de règlement – Règlement 707-134 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les projets intégrés dans la zone H-646 et de prévoir des normes architecturales pour un projet intégré**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement numéro 707-134 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre les projets intégrés dans la zone H-646 et de prévoir des normes architecturales pour un projet intégré soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2021-09 Règlement 707-135 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes d'implantation d'un garage ou abris d'auto détaché en zone résidentielle, la règle de calcul de la hauteur des remises, la largeur des entrées charretières et les équipements autorisés à être stationnés ou entreposé en zone résidentielle ou agricole

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-135 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes d'implantation d'un garage ou abris d'auto détaché en zone résidentielle, la règle de calcul de la hauteur des remises, la largeur des entrées charretières et les équipements autorisés à être stationnés ou entreposé en zone résidentielle ou agricole.

2021-097 Adoption – Premier projet de règlement 707-135 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes d'implantation d'un garage ou abris d'auto détaché en zone résidentielle, la règle de calcul de la hauteur des remises, la largeur des entrées charretières et les équipements autorisés à être stationnés ou entreposé en zone résidentielle ou agricole

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement numéro 707-135 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les normes d'implantation d'un garage ou abris d'auto détaché en zone résidentielle, la règle de calcul de la hauteur des remises, la largeur des entrées charretières et les équipements autorisés à être stationnés ou entreposé en zone résidentielle ou agricole soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2021-10 Règlement 707-136 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux et industriels

Avis de motion est donné par madame la conseillère Mélanie Simoneau

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-136 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux et industriels.

2021-098 Adoption – Premier projet de règlement 707-136 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux et industriels

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement numéro 707-136 modifiant le règlement

de zonage 707 afin d'autoriser les stationnements en sous-sol pour les bâtiments commerciaux et industriels soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2021-11 **Règlement 707-137 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes applicables aux porte-à-faux en marge avant dans les zones résidentielles, agricoles et la zone M-468, modifier les règles d'aménagement d'un logement complémentaire dans les zones H-647 à H-649, modifier le coefficient d'occupation au sol de la zone H-409 et modifier la dimension minimale des bâtiments de plus de 8 logements dans la zone H-413**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-137 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes applicables aux porte-à-faux en marge avant dans les zones résidentielles, agricoles et la zone M-468, modifier les règles d'aménagement d'un logement complémentaire dans les zones H-647 à H-649, modifier le coefficient d'occupation au sol de la zone H-409 et modifier la dimension minimale des bâtiments de plus de 8 logements dans la zone H-413.

2021-099 **Adoption – Premier projet de règlement 707-137 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes applicables aux porte-à-faux en marge avant dans les zones résidentielles, agricoles et la zone M-468, modifier les règles d'aménagement d'un logement complémentaire dans les zones H-647 à H-649, modifier le coefficient d'occupation au sol de la zone H-409 et modifier la dimension minimale des bâtiments de plus de 8 logements dans la zone H-413**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement numéro 707-137 modifiant le règlement de zonage 707 afin de préciser les normes applicables aux porte-à-faux en marge avant dans les zones résidentielles, agricoles et la zone M-468, modifier les règles d'aménagement d'un logement complémentaire dans les zones H-647 à H-649, modifier le coefficient d'occupation au sol de la zone H-409 et modifier la dimension minimale des bâtiments de plus de 8 logements dans la zone H-413 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2021-12 **Règlement 707-138 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les matériaux autorisés pour les toitures, régir le délai d'installation du revêtement en zones résidentielles ou agricoles, préciser la manière de calculer l'étendue d'une zone à mouvement de sol sur l'ensemble du territoire, modifier les constructions et ouvrages obligatoires dans une zone tampon adjacente à une voie ferrée et préciser le numéro de publication d'une servitude de plantation pour les zones H-647 et H-649**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera

présenté en vue de son adoption le règlement 707-138 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les matériaux autorisés pour les toitures, régir le délai d'installation du revêtement en zones résidentielles ou agricoles, préciser la manière de calculer l'étendue d'une zone à mouvement de sol sur l'ensemble du territoire, modifier les constructions et ouvrages obligatoires dans une zone tampon adjacente à une voie ferrée et préciser le numéro de publication d'une servitude de plantation pour les zones H-647 et H-649.

2021-100 Adoption – Projet de règlement 707-138 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les matériaux autorisés pour les toitures, régir le délai d'installation du revêtement en zones résidentielles ou agricoles, préciser la manière de calculer l'étendue d'une zone à mouvement de sol sur l'ensemble du territoire, modifier les constructions et ouvrages obligatoires dans une zone tampon adjacente à une voie ferrée et préciser le numéro de publication d'une servitude de plantation pour les zones H-647 et H-649

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 707-138 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier les matériaux autorisés pour les toitures, régir le délai d'installation du revêtement en zones résidentielles ou agricoles, préciser la manière de calculer l'étendue d'une zone à mouvement de sol sur l'ensemble du territoire, modifier les constructions et ouvrages obligatoires dans une zone tampon adjacente à une voie ferrée et préciser le numéro de publication d'une servitude de plantation pour les zones H-647 et H-649.

ADOPTÉE.

2021-101 Adoption – Règlement 707-132 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions correspondantes à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors de projet de redéveloppement d'un site

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 2 février 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 17 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement 707-132 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions correspondantes à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors de projet de redéveloppement d'un site soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-102 Adoption – Règlement 708-2 modifiant le règlement de lotissement

numéro 708 afin de modifier l'établissement de la valeur d'un terrain assujéti à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de préciser les opérations cadastrales exemptées d'une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 2 février 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 17 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement 708-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de modifier l'établissement de la valeur d'un terrain assujéti à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de préciser les opérations cadastrales exemptées d'une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2021-103

Adoption – Règlement 711-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de prévoir des conditions particulières de délivrance du permis de construction relatif à un projet de redéveloppement d'un site

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 711-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de prévoir des conditions particulières de délivrance du permis de construction relatif à un projet de redéveloppement d'un site.

ADOPTÉE.

2021-104

Adoption – Règlement 707-133 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « Fabrication de la bière » comme usage additionnel à l'usage « Restaurant » dans les zones C-601 à C-605

ATTENDU les dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal de la résolution 2020-459 autorisant le recours aux procédures de remplacement autorisés à l'arrêté ministériel précité pour le présent processus;

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais

légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-133 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « Fabrication de la bière » comme usage additionnel à l'usage « Restaurant » dans les zones C-601 à C-605.

ADOPTÉE.

2021-105 Règlement 808-8 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin de prévoir son application pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 808-8 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation » afin de prévoir son application pour l'année 2021.

ADOPTÉE.

2021-106 Adoption second projet – PPCMOI 2021-007 Permettre la construction d'un bâtiment principal aux dimensions inférieures 1625, route 132

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal aux dimensions inférieures sis au 1625, route 132;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-011 du 13 janvier 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble 2021-007 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sis au 1625, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans concept Michel Langlois, architecte, dossier A-392 en date du 1er décembre 2020 alors que les normes de construction ne sont pas toutes atteintes :

- La superficie d'implantation au sol projetée est de 204 m² alors que la

grille des usages et normes C-229 exige une superficie d'implantation minimale de 350 m²;

- La profondeur projetée du bâtiment est de 13.36 mètres alors que la grille des usages et normes C-229 exige une profondeur minimale de 15 mètres;
- Le C.O.S. minimal du projet projeté est de 0.1 alors que la grille des usages et normes C-229 exige un C.O.S. minimal de 0.15.

ADOPTÉE.

2021-107

**Adoption second projet – PPCMOI 2020-088
Permettre un usage additionnel de centre d'entraînement extérieur pour chiens
3121, chemin de la Butte-aux-Renards**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre un usage additionnel de centre d'entraînement extérieur pour chiens dans le bâtiment principal sis au 3121, chemin de la Butte-aux-Renards;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2021-003 du 13 janvier 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble 2020-088 afin de permettre l'usage accessoire de centre d'entraînement canin extérieur comme usage additionnel à l'usage ferme équestre sis au 3121, chemin de la Butte-aux-Renards, le tout, tel que présenté sur les documents déposés par le requérant en date du 17 août 2020.

ADOPTÉE.

2021-108

**Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-001
Permettre la construction d'un bâtiment dont la marge arrière est inférieure et la hauteur est supérieure aux normes prescrites
2085, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment dont la marge arrière est inférieure et la hauteur est supérieure aux normes prescrites;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-008 du 13 janvier 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 8 février 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 23 février 2021 relativement à ladite

demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no° 2021-001 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 18.39 mètres alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 15 mètres et la réduction de la marge arrière à 3 mètres alors que le règlement de zonage prévoit une marge arrière minimale de 6 mètres, le tout tel que présenté sur les plans concepts de François Martineau, architecte, dossier 20064 en date du 7 décembre 2020.

Le bâtiment principal sera sis au 2085, route Marie-Victorin sur les lots 6 146 617 et 6 146 618 du cadastre officiel du Québec dans la zone C-602.

ADOPTÉE.

**2021-109 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-002
Construction d'un bâtiment
2085, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-005 du 13 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-002 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal le tout tel que présenté sur les plans concept de François Martineau, architecte, dossier 20064 en date du 7 décembre 2020.

Le bâtiment principal sera sis au 2085, route Marie-Victorin sur les lots 6 146 617 et 6 146 618 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-602.

ADOPTÉE.

**2021-110 Demande d'approbation dérogation mineure no 2021-005
Permettre l'installation d'une bonbonne de gaz propane en cour latérale
adjacente à une rue et l'aménagement d'une aire de chargement et de
circulation non asphaltée
1050, boul. Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'une bonbonne de gaz propane en cour latérale adjacente à une rue et l'aménagement d'une aire de chargement et de circulation non asphaltée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-009 du 13 janvier 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser l'installation d'une bonbonne de gaz propane en cour latérale adjacente à une rue et recommande unanimement de refuser l'aménagement d'une aire de chargement et de circulation non asphaltée;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 8 février 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 23 février 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la partie de la demande de dérogation mineure n° 2021-005 relative à l'installation d'une bonbonne de gaz propane en cour latérale adjacente à une rue, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Jacques Monty, dossier 20148 en date du 15 décembre 2020.

QUE le conseil municipal refuse la partie de la demande de dérogation mineure n° 2021-005 relative à l'exemption de paver une aire de circulation / aire de chargement en cour adjacente à une rue. Le refus est justifié par le fait que le requérant ne subit pas de préjudice en respectant la réglementation.

Le bâtiment principal est sis au 1050, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 272-25 du cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

**2021-111 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-004
Construction d'un bâtiment
1050, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-007 du 13 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-004 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal, le tout, tel que proposé sur les plans concept de Jacques Monty, dossier 20148 en date du 15 décembre 2020.

Le bâtiment principal est sis au 1050, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 272-25 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-208.

ADOPTÉE.

**2021-112 Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-115
Permettre l'entreposage en cour avant
2950, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre l'entreposage en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2021-010 du 13 janvier 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement

d'autoriser l'utilisation de la cour avant à des fins d'entreposage mais recommande unanimement de refuser l'utilisation de blocs de béton pour remplacer la clôture;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 8 février 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 23 février 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la partie de la demande de dérogation mineure n° 2021-005 visant à permettre l'utilisation de la cour avant à des fins d'entreposage, le tout, tel que présenté aux plans concept de Daoust Architecture, dossier « 2878 à 2950, route Marie-Victorin », en date du 9 décembre 2020. Le conseil municipal suggère de plus de prolonger le buton le long de la ligne latérale droite sur la profondeur de la cour avant.

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes refuse le volet de la demande de dérogation mineure en ce qui a trait à l'utilisation de blocs de béton pour remplacer une clôture. Ce refus est justifié par le fait que le requérant ne subit pas de préjudices sérieux en respectant la norme réglementaire.

Le bâtiment principal est sis au 2950, route Marie-Victorin sur les lots 1120 et 55-1 du cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-307.

ADOPTÉE.

2021-113

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-020
Remplacement d'une enseigne murale
104, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-015 du 3 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2020-020 afin de permettre la modification d'une enseigne murale, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Mathieu Chamberland, dossier « enseigne lumineuse de façade » en date du 16 décembre 2020.

Le bâtiment principal est sis au 104, boulevard de la Marine sur le lot 701 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone C-512.

ADOPTÉE.

2021-114

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-108
Modification d'une enseigne murale**

2562, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-016 du 3 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2020-108 afin de permettre la modification de l'enseigne murale, le tout tel que présenté sur les plans concepts déposés par les requérants en date du 15 janvier 2021.

Le bâtiment principal est sis au 2562, route Marie-Victorin sur le lot 6 003 090 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-642.

ADOPTÉE.

**2021-115 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-018
Modification d'un bâtiment principal
42, rue Saint-Eugène**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-017 du 3 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-018 afin de permettre la transformation du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Charles Parent, dossier 21-033, en date du 1^{er} février 2021.

Le bâtiment principal est sis au 42, rue Saint-Eugène sur le lot 6 146 628 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-605.

ADOPTÉE.

**2021-116 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2021-016
Agrandissement d'un bâtiment principal
1375, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2021-018 du 3 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2021-016 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal, le tout, tel que proposé sur les plans concept de Jacques Monty, dossier 210004 en date du 13 janvier 2021.

Le bâtiment principal est sis au 1375, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 283-26 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-207.

ADOPTÉE.

2021-117

**Demande d'usage conditionnel no 2021-008
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
3230, chemin de la Butte-aux-Renards**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 3230, chemin de la Butte-aux-Renards;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2021-019 du 3 février 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes et affiché sur le site en date du 18 février 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 5 mars 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2021-008 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire, le tout tel que présenté sur les plans concept de Salvatore Moffa, dossier SMD-118-M20, en date du 29 janvier 2021, conditionnellement à ce que le revêtement extérieur du bâtiment de type clin sur les parties existantes et projetées soit de la même couleur.

Le bâtiment est sis au 3230, chemin de Butte-aux-Renards sur le lot 235-P du cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-107.

ADOPTÉE.

2021-118

**Demande d'usage conditionnel no 2021-013
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
120, rue des Tilleuls**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 120, rue des Tilleuls;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2021-020 du 3 février 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes et affiché sur le site en date du 18 février 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 5 mars 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2021-013 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 120, rue des Tilleuls, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par le requérant en date du 21 janvier 2021 portant le numéro de dossier « Projet Dugas-Bouchard » et datés du 20 janvier 2021.

Le bâtiment est sis au 120, rue des Tilleuls sur le lot 6 147 322 du cadastre officiel du Québec dans la zone H-403.

ADOPTÉE.

**2021-119 Demande d'usage conditionnel no 2021-014
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
14, rue du Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 14, rue du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2021-021 du 3 février 2021;

CONSIDÉRANT cependant les observations transmises par l'architecte des demandeurs répondant aux préoccupations exprimées par le comité consultatif d'urbanisme et justifiant le modèle proposé;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes et affiché sur le site en date du 18 février 2021 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 5 mars 2021 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2021-014 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 14, rue du Saint-Laurent, le tout, tel qu'illustré sur les plans concepts d'Annick Tremblay, dossier 200238, en date du 22 janvier 2021.

Le bâtiment est sis au 14, rue du Saint-Laurent sur le lot 6 147 324 du cadastre officiel du Québec dans la zone H-519.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2021-120 Services professionnels de Laboratoire – Contrat annuel

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des services professionnels-laboratoire;

CONSIDÉRANT la réception de quatre soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 23 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat annuel pour les services professionnels en laboratoire à la firme Englobe Corp. au montant maximal de 212 639.36 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera affectée de la façon suivante :

- aux règlements 908, 909, 921 et 922 selon les montants mentionnés pour chacun de ces règlements au certificat du trésorier, pour une somme de 145 226.98 \$;
- au fonds d'infrastructure et de voirie pour une somme de 18 528.22 \$;
- au surplus pour une somme de 3 589.77 \$;
- au fonds d'administration pour une somme de 45 294.39 \$.

La dépense sera financée et ventilée au règlement 922 conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement, pour un montant de 28 099.57 \$.

Certificat du trésorier numéro 3519 A à D

ADOPTÉE.

2021-121 Marquage de chaussées 2021

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le marquage de chaussées 2021;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service des travaux publics en date du 3 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le marquage de chaussées 2021 à la compagnie Durand Marquage et associés inc. au montant de 92 800.01 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3517

ADOPTÉE.

2021-122 Acquisition des vêtements de travail pour 2021 avec option de reconduction en 2022 et 2023

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition des vêtements de travail pour 2021 avec option de reconduction en 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service des travaux publics en date du 3 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition des vêtements de travail pour 2021 avec option de reconduction en 2022 et 2023 à la compagnie Les Uniformes Moderna inc. au montant de 80 401.09 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3520

ADOPTÉE.

2021-123 Location de véhicules pour 2021 avec option de reconduire en 2022

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la location de véhicules pour 2021 avec option de reconduire en 2022;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du Service des travaux publics en date du 3 mars 2021;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire informer immédiatement l'adjudicataire qu'elle n'exercera pas l'option de renouvellement pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la location de véhicules pour 2021 à la compagnie Location Sauvageau au montant de 57 155.45 \$ taxes incluses.

D'INFORMER l'adjudicataire immédiatement que la Ville de Varennes n'exercera pas l'option de renouvellement pour l'année 2022.

Certificat du trésorier numéro 3521

ADOPTÉE.

2021-124 Travaux de plantation de fleurs annuelles sur divers sites municipaux pour 2021

CONSIDÉRANT les recherches de prix effectuées;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics en date du 1^{er} mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de plantation de fleurs annuelles sur divers sites municipaux pour 2021 auprès du fournisseur Paysagiste G.E.B. pour un montant de 32 767.88 \$ taxes incluses, conditionnellement à ce que Paysagistes G.E.B. fasse parvenir un dépôt de garantie sous forme de

chèques visé ou de cautionnement d'exécution de 5 % avant le début des travaux.

Certificat du trésorier numéro 3516

ADOPTÉE.

2021-125 Services professionnels – Installation de chambres de compteur

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 11 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de services professionnels à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil dans le cadre du projet d'installation de chambres de compteur afin de connaître les consommations d'eau du secteur Industriale-portuaire comprenant les études préliminaires, les plans et devis, les demandes d'autorisation et la surveillance des travaux au montant de 41 276.03 \$ taxes incluses, conformément à son offre du 11 février 2021.

La dépense sera financée par la réserve d'aqueduc et eau potable.

Certificat du trésorier numéro 3507

ADOPTÉE.

2021-126 Renouvellement des équipements informatiques

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, division informatique, en date du 22 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat à la firme Insight pour l'acquisition des équipements informatiques au montant de 44 099.48 \$ taxes incluses, conformément aux documents joints en annexe.

Certificat du trésorier numéro 3509

ADOPTÉE.

2021-127 Services professionnels – Installation d'une conduite d'eau potable sous le ruisseau Notre-Dame

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 4 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER l'enveloppe budgétaire pour la réalisation de diverses études et mandats de services professionnels dans le cadre du projet d'installation

d'une conduite d'eau potable sous le ruisseau Notre-Dame, pour un montant maximal de 107 322.78 \$ taxes incluses.

Les dépenses seront financées par la réserve d'aqueduc et eau potable.

Certificat du trésorier numéro 3497

ADOPTÉE.

2021-128 Ajout de contrôle d'accès pour les nouveaux ateliers municipaux

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des travaux publics en date du 5 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'ajout de contrôle d'accès pour les nouveaux ateliers municipaux à Communications Thibault, selon son offre du 21 janvier 2021, pour un montant de 24 995.57 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de cinq ans à compter de 2022.

Certificat du trésorier numéro 3506

ADOPTÉE.

2021-129 Modification contractuelle – Construction d'une rue industrielle – Génipur

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 22 995 \$ taxes incluses au contrat octroyé à l'entreprise Groupe-Conseil Génipur inc. pour les éléments suivants :

- réouverture chantier, révision plans et surveillance 2021 : 12 500 \$
- gestion 2^e demande autorisation MELCC : 1 600 \$
- frais pour 2^e demande d'autorisation MELCC : 3 498 \$
- provision pour imprévus en 2021 : 2 402 \$

Certificat du trésorier numéro 3515

ADOPTÉE.

**2021-130 Surveillance dans les parcs et espaces publics
Reconduction du contrat pour 2021**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-252 adoptée en séance générale le 1^{er} juin 2020 relativement à la surveillance dans les parcs et espaces publics pour 2020 avec option de reconduction en 2021;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat de surveillance dans les parcs et espaces publics pour 2021 avec la compagnie Trimax Sécurité inc., selon les termes et conditions de sa soumission du 20 mai 2020.

Certificat du trésorier numéro 3496

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2021-131 Acte de vente – Lots 351-1 et 1135
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Fermes Wilfrid Larose inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-132 Acte d'acquisition et servitudes – Lot 1143
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte d'acquisition et servitude à intervenir entre 9339-4229 Québec inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-133 Acte de vente – Lot 283-P
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre 9411-3248 Québec inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2021-134 Quittance – Acte de vente lots 209-3 et 227-1 à 227-3
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les signatures de Monsieur le maire Martin Damphousse, et le greffier, Me Marc Giard, pour et au nom de la Ville de Varennes, sur la quittance relative aux obligations de Lemage inc. découlant de l'acte de vente du 9 décembre 2020; telle quittance est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2021-135 Versement de l'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt
patrimonial
117-119, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et environnement en date du 23 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement de l'aide financière au montant de 20 000 \$ aux propriétaires du 117-119, rue Sainte-Anne.

Un montant de 10 000 \$ provient du Fonds patrimonial et un montant de 10 000 \$ provient de la contribution du ministère de la Culture et des Communications.

Certificat du trésorier numéro 3512

ADOPTÉE.

2021-136

Entente relative à l'application des dispositions réglementaires spécifiques à la protection des bandes riveraines et des rives par la MRC

ATTENDU les résolutions numéros 2021-01-019 et 2021-01-020 adoptées par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (RLRQ, c. Q-2, r. 35), ci-après « Politique », ayant pour objectif de préserver la valeur écologique et biologique des lacs, des cours d'eau et la sauvegarde de la ressource « eau »;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), ci-après « LCM » et ses articles 103 à 109 relatifs à la gestion des cours d'eau et les lacs attribuant une compétence exclusive de la MRC à l'égard des cours d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 172 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et les bandes riveraines de la MRC ainsi que les ententes relatives à la gestion des cours d'eau conclues avec ses MRC limitrophes le tout, conformément aux articles 104 et 109 de la LCM;

CONSIDÉRANT la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques du gouvernement du Québec* (LQ 2017, chapitre 14);

CONSIDÉRANT le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) visant à intégrer la conservation desdits milieux à la planification territoriale de la MRC;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de la MRC de mettre en place une stratégie régionale de réduction de gaz à effet de serre (GES) afin de cerner les enjeux et limiter les impacts des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ladite stratégie comprend la plantation massive et continue d'arbres au sein des différents écosystèmes du territoire de la MRC, entre autres les écosystèmes hydriques;

CONSIDÉRANT que la MRC a développé une expertise pertinente à l'égard de la gestion intégrée des milieux hydriques de son territoire;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions de la Politique par les municipalités locales en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ci-après citée la « LAU », et ce, sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'entre les parties, il existe un partage de compétence eu égard de protection des rives et du littoral sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent une application régionale, cohérente et efficiente des dispositions de protection des cours d'eau, des bandes riveraines et des rives, afin d'assurer une approche intégrée, durable et structurante du territoire;

CONSIDÉRANT les articles 569 et 578 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ainsi que les articles 468 et 468.9 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT le projet d'Entente relative à l'application des dispositions réglementaires spécifiques à la protection des bandes riveraines et des rives par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'Entente relative à l'application des dispositions réglementaires spécifiques à la protection des bandes riveraines et des rives par la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC);

D'ACHEMINER copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC.

ADOPTÉE.

**2021-137 Émission d'obligations 6 440 000 \$ – 29 mars 2021
Concordance et courte échéance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 440 000 \$ qui sera réalisé le 29 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
695	532 644 \$
732	76 270 \$
799	775 100 \$
799	503 900 \$
812	190 900 \$
818	215 600 \$
885	725 586 \$
894	560 000 \$
901	880 000 \$
906	1 300 000 \$
911	680 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 695, 732, 799, 812, 818, 885, 894, 901, 906 et 911, la Ville de Varennes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles

pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 13261
2020, BOUL. RENE GAULTIER
VARENNES, QC, J3X 1N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 695, 732, 799, 812, 818, 885, 894, 901, 906 et 911 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

2021-138

**Dépôt du rapport du trésorier
Financement des partis politiques municipaux
Année 2020**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUÉE par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport 2020 du trésorier sur le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants ainsi que le contrôle des dépenses électorales, en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE.

2021-139

**Subvention annuelle et reconduction de l'entente
Loisirs et Répit Sans Limites**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement de la subvention annuelle à Loisirs et Répit Sans Limites de 20 000 \$.

QUE le conseil municipal autorise la reconduction de l'entente annuelle entre ledit organisme et la Ville de Varennes permettant aux membres un accès gratuit aux bains libres organisés par le Complexe aquatique ou la réservation gratuite de bain libre selon les disponibilités.

Certificat du trésorier numéro 3510

ADOPTÉE.

2021-140

**Demande à la Société d'Habitation du Québec
Ajout d'une unité de Programme de supplément au loyer**

CONSIDÉRANT que le Programme de supplément au loyer (ci-après PSL) permet à des ménages à faible revenu d'habiter des logements sur le marché locatif privé ou encore appartenant à des coopératives d'habitation et des organismes sans but lucratif, en leur offrant des conditions semblables à celles d'une habitation à loyer modique (ci-après HLM);

CONSIDÉRANT le nombre important de personnes et de familles sur la liste d'attente pour des unités de HLM ou de PSL sur le territoire varennois, tel que souligné au bilan de fin d'année 2020 de l'Office municipal d'habitation Marguerite-d'Youville, joint aux présentes pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'Office municipal d'habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander à la Société d'Habitation du Québec d'attribuer une unité supplémentaire de PSL sur le territoire varennois.

ADOPTÉE.

2021-141

**Projets 2021
Autorisation de dépense au fonds de parcs et terrains de jeux**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire maximale de 49 280.87 \$ taxes incluses pour la réalisation des projets suivants :

- installation d'une porte arrête-balles au terrain de baseball du parc du Pré-vert au montant de 14 236.69 \$ taxes incluses;
- ajout d'une fontaine à boire au Parc Saint-Charles pour 13 141.56 \$ taxes incluses;
- ajout d'une toilette chimique permanente en béton au Parc Saint-Charles au montant de 13 141.56 \$ taxes incluses;

- marquage d'un terrain de Pickelball au montant de 1 861.72 \$ taxes incluses;
- zone « Attention à nos enfants » au Parc de la Commune au montant de 3 613.95 \$ taxes incluses.

Ces projets seront financés par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3502
ADOPTÉE.

2021-142 Projets 2021 / Amélioration dans les parcs
Autorisation de dépense au fonds de parcs et terrains de jeux

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire maximale de 49 280.87 \$ taxes incluses pour la réalisation des projets suivants :

- éclairage terrains tennis au parc du Portageur au montant de 21 902.61 \$ taxes incluses;
- relocalisation de l'entrée de la patinoire au parc du Carrousel au montant de 27 378.26 \$ taxes incluses.

Ces projets seront financés par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3503
ADOPTÉE.

2021-143 Programme de plantation d'arbres
Autorisation de dépense au fonds vert

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire maximale de 53 661.39 \$ taxes incluses pour la réalisation des projets suivants :

- plantation et ensemencement au montant de 21 902.61 \$ taxes incluses;
- abattage d'arbres en lien avec l'agrile du frêne au montant de 31 758.78 \$ taxes incluses.

Ces projets seront financés par le fonds vert.

Certificat du trésorier numéro 3504
ADOPTÉE.

2021-144

**Projet Obici-culture 350^e
Autorisation de dépense au fonds du 350^e**

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics en date du 5 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire maximale de 27 378.26 \$ taxes incluses pour la réalisation du projet Obici-culture 350^e; aménagement sur cinq sites soit au parc de la Commune, à la caserne, à la butte mosaïque sur la route 132, à la voie d'accès du parc de la Commune et au bassin de l'aménagement faunique.

Ce projet sera financé par le fonds du 350^e.

Certificat du trésorier numéro 3505

ADOPTÉE.

2021-145

**Ateliers Fous de Nature
Autorisation de prélèvement au fonds vert**

CONSIDÉRANT que Fous de Nature a élaboré et poursuit l'élaboration de plusieurs ateliers éducatifs en sciences naturelles, pour éduquer et sensibiliser les jeunes à l'environnement;

CONSIDÉRANT que Fous de Nature a reçu l'accord du Centre de services scolaires des Patriotes afin de reprendre les ateliers éducatifs pour les écoles;

CONSIDÉRANT que l'équipe de Fous de Nature a adapté les différents ateliers afin de pouvoir les donner majoritairement en vidéoconférences;

CONSIDÉRANT que ces ateliers pourront être offert dès avril pour le primaire et en septembre prochain pour le secondaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER un montant de 25 000 \$ au Fonds vert pour permettre la diffusion d'ateliers interactifs dans les écoles du territoire de la Ville de Varennes par l'organisme Fous de Nature.

Certificat de la trésorière numéro 3513

ADOPTÉE.

2021-146

Adhésion au programme « Défi Saint-Laurent »

ATTENDU que la Ville de Varennes a entrepris une démarche de réduction du plastique dans ses immeubles, sur son territoire et auprès du public par, entre autres, le bannissement des sacs en plastique à usage unique, une campagne

de dons et de vente à rabais de sacs réutilisables, le bannissement de l'eau embouteillée dans ses installations et un projet pilote de filets antiplastiques installés aux exutoires pluviaux;

ATTENDU que « Stratégies Saint-Laurent » propose un programme qui s'adresse aux municipalités du Québec désirant s'engager à poser des gestes de sensibilisation et connaissances scientifiques, de mobilisation et de réduction à la source pour diminuer l'empreinte environnementale du plastique;

ATTENDU que la participation à ce programme permettrait de poursuivre et d'élargir les mesures de réduction du plastique à usage unique en plus d'obtenir une visibilité accrue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes adhère au programme « Défi Saint-Laurent » de « Stratégies Saint-Laurent » et prenne des mesures afin de réduire l'utilisation de plastique, particulièrement ceux à usage unique.

QUE la Ville de Varennes désigne M. Mathieu Vallée, chef de division environnement et développement durable au Service de l'urbanisme et de l'environnement, afin de faire, pour elle et en son nom, le nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE.

2021-147 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2121 à 2023, bilan 2019 et 2020 – Adoption

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le Plan d'action 2021 à 2023 ainsi que le bilan des années 2019 et 2020 à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes qui est joint en annexe des présentes comme si au long récité.

ADOPTÉE.

2021-148 Demande de prolongation du réseau dans le cadre du Réseau express métropolitain

ATTENDU que lors de la campagne électorale québécoise de 2018, le chef de Coalition avenir Québec (CAQ), M. François Legault, avait mentionné qu'il était temps de donner un grand coup pour décongestionner les transports, améliorer la qualité de vie des familles et relancer notre économie : « Un gouvernement de la CAQ entend donc investir massivement dans les transports collectifs, mais aussi dans l'aménagement d'axes routiers, au bénéfice de toute la région métropolitaine »;

ATTENDU que du même souffle, la CAQ avait pris l'engagement de mandater la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour réaliser une étude pour l'expansion du Réseau express métropolitain (REM), de Brossard jusqu'à Boucherville et Sainte-Julie, en longeant l'autoroute 30;

ATTENDU que ce tronçon du REM ferait plus d'une vingtaine de kilomètres et permettrait de soulager l'autoroute 30, qui est déjà très congestionnée;

ATTENDU que l'ensemble de la Couronne Sud ne possède aucun mode de transport lourd dans l'axe est-ouest;

ATTENDU qu'en décembre 2020, le gouvernement du Québec a annoncé le prolongement du REM vers l'est et le nord de Montréal;

ATTENDU qu'au début de février 2021, la CDPQ a affirmé que des études préliminaires sont en cours relativement à un prolongement du REM à Laval et à Longueuil, en vertu de mandats que lui a confiés le gouvernement et elle aurait indiqué au gouvernement qu'il y avait tout lieu d'être optimiste;

ATTENDU que cet axe de développement du REM est jugé prioritaire pour la population résidant au nord-est de Brossard, et ce, pour décongestionner les transports, améliorer la qualité de vie des familles et relancer notre économie;

ATTENDU que la CDPQ a de plus annoncé que le projet pourrait être implanté non pas à partir de Brossard mais bien de Châteauguay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RÉITÉRER au gouvernement du Québec son engagement à réaliser une étude pour l'expansion du Réseau express métropolitain (REM), de Châteauguay jusqu'à Boucherville et Sainte-Julie, en longeant l'autoroute 30;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'établir un échéancier de réalisation du prolongement du REM dans l'axe de l'autoroute 30;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à faire les représentations nécessaires à l'avancement de ce dossier;

D'ACHEMINER copie de la présente à M. François Legault, premier ministre du Québec, M. François Bonardel, ministre des Transports, Mme Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, M. Simon Jolin-Barette, ministre responsable de la région de la Montérégie, et Mme Suzanne Dansereau, députée de Verchères.

ADOPTÉE.

2021-149

Arrêtés ministériels 2020-033 et 2020-049 – Poursuite des processus de consultation ou d'approbation référendaire pour certains dossiers – Ajustement à la liste (08-03-2021)

CONSIDÉRANT la présente situation de pandémie;

CONSIDÉRANT que plusieurs processus de consultation publique ou d'approbation référendaire ont été jusqu'ici interrompus par l'effet des décrets et arrêtés ministériels;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020 et de l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l'importance de permettre à certains projets d'avancer et de pouvoir se réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie

Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procédures faisant partie du processus décisionnel de la Ville de Varennes et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soient remplacés par les procédures décrites à l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020 et à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020 pour les dossiers énumérés en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

2021-150 Radiation de comptes à recevoir 2020 – Facturation diverse

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des finances et trésorier en date du 4 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la radiation des soldes aux livres comptables de la Ville de Varennes au 31 décembre 2020, tel que joint à la liste en annexe des présentes.

Certificat du trésorier numéro 3518

ADOPTÉE.

2021-151 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2020 et 2021

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour 2020 au montant de 1 111 230 \$ et pour 2021 au montant de 11 069 769 \$ conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 2 mars 2021 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

**2021-152 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2021-03 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 3 mars 2021.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 17.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA